

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE.

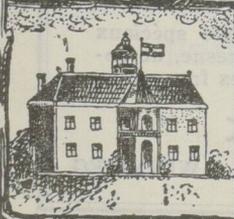
Colligite fragmenta ne pereant.
JOHN VI. 12

Voix de l'Eglise.

Voix de l'Ecole.

Voix de la Colonie

et de la Paroisse.



Rédaction: S'adresser au Directeur, à l'Archevêché de Saint-Boniface
Administration: Canadian Publishers Ltd., 619, ave. McDermot, Winnipeg
Publiées à Saint-Boniface, Man.

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

JOSEPH TURNER, Président J. R. TURNER, Vice-Président
ALBERT TURNER, Sec.-Trésorier

The Standard Plumbing and Heating Company, Limited

Ingénieurs pour systèmes de chauffage et de ventilation. Poseurs de plomberies hygiéniques, d'appareils à gaz, de ferblanterie et de feuilles de métal. Prix fournis sur demande.

290-2 Ave Graham, Edifice Columbus, Winnipeg. Téléphone A 1437
Succursale à Saint-Boniface, 46, Ave Provencher. Téléphone N 2371
Téléphone de la résidence: Fort Rouge 906

The Cusson Lumber Company, Limited

MARCHANDS

De Toutes Sortes de Matériaux de Construction

DEPOSITAIRES

Des fameux produits de Peintures, Vernis, etc., marque

Dessinateurs
et Fabricants

'Ville Cathédrale'
d'Ameublements d'Eglises

**Coin des Meurons
& Provencher**

Saint-Boniface, Manitoba

The JOBIN MARRIN CO.,
Limited

ÉPICIERIS EN GROS SEULEMENT

Correspondance en Français

Marchandises de qualité à prix raisonnable. Agents spéciaux pour le tabac Boisvert et les célèbres biscuits Dufresne, de Joliette. Attention spéciale donnée aux correspondances françaises.

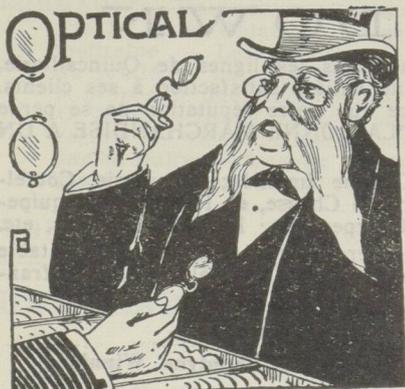
MAGASIN ET BUREAUX

158 Est, Rue Market

WINNIPEG

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

Fowler Optical Co. Ltd.



Télé. : A 6411

Anciennement

Royal Optical Co.

est déménagée à
340, AVE PORTAGE
5 portes à l'ouest de
chez Eaton

W. R. FOWLER,

Optométriste

Juniorat de la Sainte - Famille

Saint-Boniface, Man.

COLLEGE APOSTOLIQUE DES MISSION-
NAIRES OBLATS DE MARIE
IMMACULEE

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

ADRESSEZ-VOUS AU

REV. P. SUPERIEUR

222 Ave. Provencher

Saint-Boniface

VOUS
TROUVEREZ



AU
MAGASIN

ASHDOWN

La qualité supérieure dans toutes les lignes de Quincaillerie. Ce magasin a toujours donné entière satisfaction à ses clients. Aussi nous avons l'oeil à ce que notre réputation ne se perde jamais. Notre motto est : "LA BONNE MARCHANDISE A UN PRIX RAISONNABLE".

Poêles, Ustensiles de Cuisine émaillés; Argenterie, Coutellerie; Marchandises de Sport, de Chasse, de Pêche, etc. Equipements de Plombiers et de Charpentiers; Peintures; Huiles, etc.

M. V.-J. GUILBERT se fera comme toujours un véritable plaisir de servir de son mieux toute la clientèle de langue française.

TELEPHONE : A4831

ASHDOWN, Coin des rues Main et Banntyne, Winnipeg

D. Verville

C. E. Gaudette

La Crèmerie de St-Boniface

La seule crèmerie française au Manitoba

297, RUE HORACE - ST-BONIFACE, MAN.



Succursales :

St-Claude et Notre-Dame de Lourdes

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLESIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt pages et publiée le 15 de chaque mois
à Saint-Boniface, Man.

Abonnement: Canada, \$1.00 par an. États-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

SOMMAIRE:—Une grave recommandation du Souverain Pontife — Pie XI et les Oblats — Le septième centenaire de la Règle carmélitaine — Les missions de l'Île à la Crosse — L'indulgence du jubilé — Le congrès de Chicago et le miracle de l'hostie — A propos de deux indulgences — Feu le R. P. Christophe Tissier, O. M. I. — Noces d'argent sacerdotales de M. l'abbé D.-M. Beau regard — Deux nouvelles provinces oblats — Feu M. l'abbé James Duffy — L'esprit d'enfance — L'âme de l'école — Bibliographie — Ding! Dang! Dong! — R. I. P.

VOL. XXV

MAI 1926

No 5.

UNE GRAVE RECOMMANDATION DU SOUVERAIN PONTIFE

Dans l'audience particulière que le Souverain Pontife daigna accorder récemment à la Mère Générale des Carmélites de la Charité, il lui adressa, entre autres, les paroles suivantes:

Ma Mère, j'ai une grave recommandation à vous faire; n'admettez pas dans vos maisons comme élèves ou n'y recevez pas la visite de dames qui ne soient pas correctement vêtues. Il n'importe pas que quelques élèves s'en aillent, d'autres viendront. Voyez, le Vatican est la maison de tous, et, néanmoins, je me suis vu obligé d'en fermer l'entrée aux personnes qui n'étaient pas mises décemment, et les protestants s'en sont réjouis avec moi. Et accentuant ces paroles: Vous comprenez, ma Mère, les protestants!



PIE XI ET LES OBLATS

Le 17 février s'est ouvert, à la Maison Générale des Oblats à Rome, un triduum solennel de prières et d'actions de grâces qui a été magnifiquement couronné le 21 par une messe de S. S. Pie XI, à laquelle assistèrent tous les membres de la communauté et où tous les Frères reçurent, de la main du Souverain Pontife, la Sainte Communion. A midi, une audience solennelle réunit aux pieds du Père commun des fidèles les Oblats de Rome. Voici les encouragements que voulut bien leur adresser le Vicaire de Jésus-Christ en cette mémorable occasion:

“Soyez les bienvenus, vous Oblats de Marie-Immaculée. Nous Nous réjouissons d’une façon toute particulière de pouvoir fêter avec vous votre centenaire, date si significative, nous pouvons bien le dire, et si importante pour votre Congrégation. Un siècle de vie religieuse, de vie missionnaire, de vie telle que celle de votre famille religieuse, et de si haute approbation, est la manifestation la plus directe que, dans l’ordre actuel de la Providence, nous pouvons avoir de l’approbation divine.

“Vous avez toute raison de vous réjouir et de fêter un tel souvenir. Vous avez toute raison d’inviter le Père Commun à participer avec vous à cette fête et Nous Nous hâtons d’en exprimer notre agrément et de vous témoigner notre affectueuse reconnaissance.

“Notre joie d’être avec vous en cette circonstance mémorable est encore plus grande à la réflexion, à la constatation, douce et joyeuse pour Nous, que vous réalisez la recommandation que Nous vous adressions le 19 mars 1924 de vous retremper toujours aux fraîches eaux de votre première source, ou pour mieux dire, de vous réchauffer à la flamme de votre premier foyer, à vos origines enfin.

“En fait, pour ce qui vous concerne, cette recommandation n’était qu’une constatation; constatation plus grande, plus proportionnée, plus consolante, et en vertu de son contenu et par sa signification après un siècle de vie religieuse; la constatation, dis-je, que votre Congrégation demeure pleinement fidèle aux exemples et aux enseignements sublimes de votre Père, de votre Fondateur.

“Et Nous pensons à cette belle, Nous étions sur le point de dire à cette magnifique litanie que votre Fondateur insérait dans la préface de vos Constitutions: Travaillant assidument à devenir humbles, doux, obéissants, amis de la pauvreté. Adonnés à la pénitence et à la mortification. Prêts à consacrer leur fortune, leurs talents, leur vie même à l’amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à l’utilité de l’Eglise et à la sanctification de leurs frères. Et Nous constatons que vous êtes réellement fidèles à réaliser la préface magnifique de cette Règle, constatation qui ressort claire et triomphante de ce que Nous avons vu, Nous pouvons dire de Nos yeux, en parcourant l’exposition, votre exposition missionnaire.

“Quand Nous pensons aux héroïques labeurs, aux héroïques abnégations de vos admirables missionnaires, soit dans les régions glaciales arctiques, soit dans le Sud de l’Afrique, soit enfin dans les Indes, Notre coeur de Père se réjouit d’avoir des Fils si bons, si braves, si généreux, qui savent si bien mériter, pour me servir

des paroles de votre Fondateur, de la Sainte Eglise et des âmes.

“C'est vous dire avec quelle plénitude, quelle effusion de coeur Nous sommes avec vous en cette fête; c'est vous dire avec quels sentiments et quelle confiance d'un avoir toujours plus fécond, plus beau et plus riche de salut pour vous et pour les âmes, ainsi que de gloire pour Dieu, Nous vous donnons cette bénédiction apostolique que vous êtes venus chercher. Toutes les bénédictions que vous désirez, Nous vous les donnons de tout coeur, au nom du Bon Dieu, en le priant d'accompagner Nos bénédictions de Ses bénédictions, avec la Toute-Puissance de sa bonté infinie, comme Lui seul peut le faire....”



LE SEPTIEME CENTENAIRE DE LA REGLE CARMELITAINE

Le 22 avril les Carmélites de Saint-Boniface ont célébré le septième centenaire de l'approbation de la Règle du Carmel. A cette occasion nous sommes heureux d'insérer la belle lettre que S. S. Pie XI a adressé aux deux RR. PP. Généraux de l'Ordre pour donner à la famille carmélitaine un témoignage de sa paternelle sollicitude.

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Vous méritez certes d'être grandement loués pour le projet que vous avez formé de fêter le septième centenaire de l'approbation et ratification, que fit Notre prédécesseur Honorius III avec son autorité apostolique, de la Règle donnée par le patriarche de Jérusalem Albert aux ermites qui, sous la direction de Brocard, s'exerçaient à la vie parfaite, “près de la fontaine sur le Mont Carmel”. En commémorant, en effet, comme il convient, par des manifestations de piété et de joie, l'approbation de cette Règle qui fut constamment, à travers les siècles, tenue en honneur parmi vous, que ferez-vous sinon d'exalter, d'un coeur reconnaissant, cette Règle à laquelle vous reconnaissez que le Carmel est redevable de toutes ses gloires anciennes et modernes? La nature même des choses et une longue expérience montrent à l'évidence que les Ordres et familles religieuses des deux sexes prospèrent surtout lorsqu'ils gardent et suivent avec une fidélité inviolable leur Règle propre, Règle qui est pour eux un guide, la source de la sainteté et l'artisan de toutes les meilleures oeuvres.

Ce culte de la Règle s'est conservé parmi vous, Nous le voyons aux fruits que la famille carmélitaine, semblable à un arbre pénétré et nourri d'une sève très pure, a produits pour la grande utilité de l'Eglise et de la société. En effet, après d'hum-

bles commencements, Nous raconte l'histoire, elle se propagea rapidement à travers l'Europe, et bien que plusieurs branches, dont une seule est restée, en fussent sorties, le développement de chacune d'elles n'en fut pas pour cela entravé ni retardé.

Mais vous aussi, comme les autres familles religieuses, vous avez subi de graves dommages de la Révolution française qui parut vouloir — vain projet et inutiles efforts d'ailleurs — arracher jusqu'en ses racines la religion catholique du coeur des hommes; naguère vous avez souffert encore des gouvernements qui, s'arrogeant et usurpant le droit de dépouiller l'Eglise, ont dépossédé les religieux et les vierges consacrées de leurs monastères et de tous leurs biens.

Aussi bien est-ce pour ces motifs que Nous vous félicitons vivement, non pas tant du rétablissement de la famille carmélitaine dans son ancienne splendeur que de sa large expansion dans le monde entier. Nous aurions beaucoup à dire des grands services qu'elle rend à la religion catholique par sa mission de prière et par son genre de vie qui unit la méditation et contemplation des choses divines à l'exercice du saint ministère. C'est le moment de rappeler aussi le zèle empressé que les membres de votre Ordre ont déployé dans les temps passés et déploient encore aujourd'hui dans leurs saintes expéditions. Aussi, Nous formons pour vous le voeu que ce centenaire de la sainte Règle marque un renouveau de votre ancienne splendeur. Que le tronc carmélitain fleurisse et se fortifie chaque jour davantage; qu'il donne à l'Eglise, comme autrefois, des savants remarquables en sciences profanes et sacrées, des prédicateurs, des missionnaires, des évêques; qu'il élève les fidèles et les forme aux doctrines mystiques, selon l'expression reçue, de Thérèse d'Avila et de Jean de la Croix; que de plus en plus fréquemment, il transplante de ses jardins dans le ciel des fleurs éclatantes de blancheur, comme Marie-Madeleine de Pazzi, et cette Thérèse de l'Enfant-Jésus à qui, en cette année sainte, Nous avons de si grand coeur et au milieu d'une si vive allégresse du monde catholique accordé et décerné les honneurs de sainte. Que ces souhaits et tous ceux que Nous formons trouvent l'aide efficace qui assurera leur parfaite réalisation, dans la bénédiction apostolique que Nous vous accordons dans l'amour du Seigneur, à vous, chers Fils, et à tous les membres des familles qui vous sont confiés, comme gage des divines faveurs et comme témoignage de Notre paternelle bienveillance.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 novembre de l'Année Sainte 1925, de Notre Pontificat la quatrième.

PIE XI, PAPE.

LES MISSIONS DE L'ILE-A-LA-CROSSE

Je viens de visiter nos missions du district de l'Ile-à-la-Crosse. Parti d'ici le 3 février, j'arrivai le 8 à la mission de Beauval après un voyage fatigant de cinq jours dont quatre en voiture ordinaire traînée par des chevaux. Nous avons à Beauval une jolie école-pensionnat pour les enfants sauvages qui sont actuellement au nombre de 80. Tout à côté, se trouve notre petit scolasticat de Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus. C'est là que six frères scolastiques refont leur santé tout en continuant leurs études et en se préparant à devenir de bons missionnaires. Le 11 février, nous trouvions là 16 Oblats réunis pour commencer la retraite annuelle. C'est la plus nombreuse réunion que nous ayons eue dans nos missions.

Le 17 était le centenaire de l'approbation des Règles des Oblats. Mais à cause du mercredi des cendres, le silence de la retraite continua. Cependant à la basse messe, j'eus la consolation de conférer la tonsure et les ordres mineurs à quatre frères scolastiques: les frères Lavoie, Gagnon, Chamberland et Gauthier.

Le 18, la retraite fut solennellement clôturée par la rénovation des vœux. Alors commença la belle fête du centenaire. Elle fut inaugurée par une messe pontificale, pendant laquelle je conférai le sous-diaconat au frère Lavoie. L'église était bien remplie de sauvages venus de tous côtés et de très loin. Eux aussi aiment les Oblats et tiennent à leur manifester leur estime et leur reconnaissance. Le R. P. Adam nous donna un magnifique sermon sur l'oeuvre admirable fondée par Monseigneur de Mazenod. Il fut éloquent et sut toucher les coeurs jusqu'aux larmes. Au dîner tous les coeurs étaient à la joie. Le menu sortait de l'ordinaire. Il sentait le centenaire. Les toasts furent nombreux et éloquents. Nous avons oublié, pour un moment, que nous étions chez les sauvages. C'était le bonheur de vraies agapes fraternelles pour fêter cent années d'existence et d'apostolat.

Dans la soirée les enfants nous attendaient dans leur salle. A leur tour ils voulaient chanter les Oblats. Ils l'ont fait avec des accents des plus touchants. Le coeur débordait et les larmes d'émotion coulaient de bien des yeux. Qu'ils sont aimables, ces chers enfants des bois! Qui ne les aimerait pas? Dans leurs sentiments on reconnaissait ceux des bonnes Soeurs Grises de Montréal qui se dévouent avec tant de zèle à leur bien-être corporel et spirituel. Elles aussi tenaient à manifester leur joie et leur estime, ayant toujours été les fidèles et dévouées auxiliaires

des Oblats dans les missions difficiles de l'Ouest. Leurs témoignages de respect et d'attachement nous ont été bien sensibles. Nous sommes allés nous reposer en répétant: "*Haec dies quam fecit Dominus*". C'était bien, en effet, un de ces jours de bonheur que le Seigneur nous ménage parfois dans cette vallée de larmes.

Au lever, le lendemain, tout était à la gaieté. Une caravane se préparait à partir pour aller recommencer une autre fête semblable à la mission de l'Île-à-la-Crosse, ancienne mission fondée par Monseigneur Taché et Monseigneur Lafèche, de si douce mémoire.

Nous étions sur le point de partir lorsqu'une dépêche arriva nous annonçant la triste nouvelle que le couvent de cette même mission était en feu! Quel coup! Quelle consternation! Quelle épreuve! Les pleurs succèdent subitement à tous les accents de joie débordante. Tous les coeurs semblent transpercés de douleur. Le R. P. Rossignol, O. M. I., directeur de cette pauvre mission de l'Île-à-la-Crosse, était venu faire sa retraite avec nous. Je me rendis seul avec lui au lieu du sinistre.... Quel désastre!... Rien que des débris fumants. Les enfants et les soeurs sont entassés dans la résidence des missionnaires. Quelques-uns ont les pieds gelés pour avoir marché pieds nus sur la neige par un froid de 30 degrés au-dessous de zéro.

Le feu a été mis par un tuyau surchauffé, à 5 heures du matin, pendant que tous étaient encore au lit. Grâce à Dieu, il n'y eut aucune perte de vie. C'est la deuxième fois que ce couvent est la proie des flammes, depuis six ans. Les pertes sont complètes, vu que les compagnies d'assurance ne veulent prendre aucun risque dans ces missions lointaines. En face de cette épreuve, le courage a subi une dure épreuve. Il a été même question de ne pas rebâtir. Mais le bon Dieu nous a fait comprendre notre lâcheté et notre manque de confiance en sa Providence. Il fut donc décidé de reconstruire dès l'été prochain. Que Dieu nous vienne en aide!... Avant de revenir, j'eus la consolation d'ordonner prêtre le bon frère Lavoie qui se dit miraculé de la Petite Thérèse. De tuberculeux qu'il était, il est devenu presque fort et robuste, grâce à l'intervention de cette bonne petite sainte.

Je termine en sollicitant le secours de vos bonnes prières et aussi de vos charitables aumônes.

† Ovide CHARLEBOIS, O. M. I.,
Vicaire Apostolique du Keewatin.

L'INDULGENCE DU JUBILE

IOBEL! IOBEL!.... C'était le cri de joie du peuple élu de l'Ancien Testament, lorsque revenait la cinquantième année, l'année *jubilatoire*.

L'Église de Jésus-Christ l'a adopté. La grande voix du Pape, après avoir proclamé l'*année sainte*, le *jubilé* de 1925 pour Rome et les fidèles qui s'y rendraient, nous annonce maintenant l'extension du jubilé à tout l'univers, en cette année de grâces 1926. Parmi ces grâces, les surpassant toutes en éclat et en profondeur, apparaît la grande indulgence du jubilé.

L'indulgence du jubilé! Voilà le motif principal de la joie qui remplit les coeurs à l'annonce du jubilé. Il importe donc de savoir au juste ce qu'elle est et ce qu'elle fait.

Le mot indulgence entraîne avec soi l'idée de facilité à pardonner, de miséricorde, de rémission. Dans le cas précis qui nous occupe, l'indulgence est la rémission des peines temporelles dues aux péchés déjà pardonnés, que l'Église accorde en dehors du tribunal de la pénitence.

Rappelons que tout péché, véniel ou mortel, produit et laisse dans l'âme deux effets désastreux: la *coulpe* (faute, offense) et la *peine*. Dans le péché mortel, l'offense est si grande qu'elle sépare entièrement l'âme d'avec son Créateur, lui fait perdre la grâce sanctifiante et la rend passible d'une peine éternelle, l'enfer. Le péché véniel ne sépare point l'âme d'avec Dieu, ne lui enlève pas l'amitié de Dieu, l'ébranle seulement et la trouble; la peine qui lui est due ne sera donc pas éternelle, mais temporelle.

La rémission du péché mortel se fait dans le sacrement de pénitence, et du même coup la peine éternelle est supprimée: si la contrition est parfaite, il ne reste plus rien de la peine; si elle est imparfaite, une peine temporelle subsiste, qu'il faudra expier ici-bas ou dans le purgatoire. Ce qui est également le cas pour le péché véniel.

Vouloir remettre toute expiation de la peine après sa mort, c'est entasser des montagnes de fagots pour les terribles brasiers du purgatoire. Dieu, dans sa miséricorde, vient à notre aide: il nous présente deux moyens de payer dès ici-bas la dette contractée; les oeuvres satisfaites et — moyen plus facile — les indulgences.

La bonté du Seigneur va plus loin. Parmi les indulgences, il veut que les unes éliminent toute la peine temporelle due aux péchés, les autres une partie seulement. De là la division connue d'indulgence *plénière*, et d'indulgence *partielle*. A nous de choi-

sir, de prendre librement dans le trésor que Dieu nous offre par les mains de son Eglise.

Certes, l'indulgence ne nous dispense pas des obligations qui suivent certaines fautes, comme la restitution du bien d'autrui, la réparation du tort fait au prochain, la rupture de telle liaison coupable.... Elle les suppose plutôt et les exige. Elle demande un coeur vraiment contrit et une sincère conversion. — Elle pousse en outre à l'accomplissement d'oeuvres magnifiques, et presque toujours à la confession et à la communion.

Où l'Eglise puise-t-elle pour verser sur le monde les flots de grâces que contiennent les indulgences? A une source inépuisable, c'est-à-dire, dans les satisfactions infinies de Jésus-Christ et les satisfactions surabondantes de la sainte Vierge et des Saints.

Si un soupir de Jésus, une goutte de son sang eût suffi pour sauver le monde et mille mondes, que deviennent ses innombrables actes et ses incomparables souffrances? Elles forment l'océan infini de satisfactions qu'il a mis à la disposition de l'Eglise. A cet océan ont afflué les satisfactions, finies sans doute mais incalculables, de la Mère de Jésus, et encore celles des Saints, Confesseurs, Vierges et Martyrs.

Cette union des satisfactions n'est qu'une suite logique de la Communion des Saints, *Credo Communionem Sanctorum*. Communion des Saints, c'est-à-dire, union de tous les fidèles à Jésus qui est le chef de ce corps mystique: union de bonnes oeuvres, de mérites impétratoires, de mérites satisfactoirs. Cet ensemble forme le *Trésor de l'Eglise!* Elle y puise sans faire de distinction entre les satisfactions de Jésus-Christ et celles des Saints; elle y puise sans regarder, à pleines mains, comme dans un coffret rempli de pièces d'or grandes et petites. Et ainsi on peut affirmer que dans chaque indulgence accordée par l'Eglise, il y a toujours une part des satisfactions de la sainte Vierge et des Saints.

N'est-ce pas, pour le dire en passant, une attention délicate de Jésus envers les Saints et nous? N'est-ce pas là un plaisir de plus? Et n'est-ce pas nous rendre plus cher encore ce dogme aimable et réconfortant de la Communion des Saints, qui unit ici-bas si étroitement dans une communauté de biens, les coeurs prédestinés à chanter éternellement les miséricordes divines?

L'indulgence du jubilé est une indulgence plénière, une rémission pleine, entière, absolue de toute la peine due aux péchés pardonnés — *plenissimam indulgentiam, remissionem ac veniam* — *c'est le langage de l'Eglise.*

Mais encore qu'a-t-elle de spécial? Pourquoi l'année jubilaire est-elle appelée, à cause d'elle, *année sainte*? Et pourquoi

le monde chrétien se met-il en mouvement pour la gagner?

Voyez d'abord ce qu'était le jubilé de l'Ancienne Loi: c'était une année de délivrance pour les prisonniers et les esclaves, de rémission de leurs dettes pour les débiteurs, de rentrée dans leurs possessions pour ceux qui les avaient vendues.

C'est exactement ce qui se passe en cette année jubilaire de la Loi de Grâce, mais dans un sens plus élevé et plus noble, dans un sens spirituel et surnaturel. Les chaînes du péché sont brisées, les peines éternelles et temporaires sont remises, l'héritage éternel est rendu aux héritiers de Dieu, cohéritiers de Jésus-Christ.

Pour permettre aux fidèles de gagner plus facilement et plus sûrement ce qui fait l'essence même du jubilé, à savoir, l'indulgence plénière, la rémission totale des peines, le Souverain Pontife donne aux confesseurs des pouvoirs spéciaux, soit pour absoudre des censures et des cas réservés, soit pour commuer certains voeux, — pouvoirs réservés, en d'autres temps, aux évêques ou même exclusivement au Pape.

Ainsi en cette année de grâce, il n'est pas de péché si énorme qui ne puisse être absous, pas de dette si lourde qui ne puisse se solder d'un seul coup. Absolution et Indulgence, c'est l'amnistie divine la plus complète imaginable. En un clin d'oeil, les portes des cachots s'ouvrent, les instruments de torture disparaissent, les flammes du purgatoire s'éteignent, et l'âme revient de la Table sainte, sort du Jubilé, aussi pure, aussi affranchie qu'au sortir des eaux du baptême. Si jamais on a pu dire que la miséricorde de Dieu remplit le monde, *misericordia Domini plena est terra*, c'est bien en ces mois de l'année sainte.

D'avantage: plus de coulpe, plus de peine, avons-nous dit; donc rien ne sépare l'âme de Dieu, ne l'empêche d'entrer en possession de l'héritage éternel. Et en effet, si la mort survenait à ce moment précis, les portes du ciel s'ouvriraient toutes grandes devant cette âme fortunée.

Tel est l'effet essentiel de la grande indulgence du jubilé gagnée *plénièrement*.

Qui ne voudrait la gagner? Qui ne voudrait profiter de cette chance peut-être unique? Pour un grand nombre, c'est le dernier jubilé qu'ils verront ici-bas. L'année 1950 est bien loin de nous...

Que faire alors pour la gagner? En remplir les conditions. Lesquelles? Au nombre de trois: les oeuvres prescrites, l'intention, l'état de grâce.

Les *oeuvres prescrites* sont aussi au nombre de trois: confession, communion, visites des églises. La confession et la com-

munion pascales, auxquelles on est obligé par la loi de l'Eglise, ne peuvent servir à gagner le jubilé; il faut une autre confession et une autre communion. Rappelons que, pour le jubilé, la confession est nécessaire, même à celui qui n'aurait pas conscience d'avoir commis de fautes graves. Ajouterons-nous qu'une confession générale — nullement requise pour l'indulgence du jubilé — est cependant fort conseillée? Quel meilleur temps pour régler une bonne fois le passé, et, par les dispositions d'âme qu'une pareille confession suppose et provoque, mettre l'âme en état de gagner dans sa plénitude l'exceptionnelle indulgence du jubilé!

La visite des églises se fait aux églises désignées par l'évêque, en ajoutant chaque fois quelques prières vocales aux intentions du Souverain Pontife.

Les confesseurs peuvent commuer ces oeuvres, sauf la confession et la communion, qui ne peuvent être commuées que dans le cas où une maladie grave empêche de se confesser ou de communier.

L'intention. Suarez et Lehmkuhl avec saint Alphonse de Liguori demandent une intention au moins *virtuelle*, une intention qui influe sur les oeuvres et les applique aux fins du jubilé. Par exemple, une intention formée le matin pour les oeuvres de la journée.

L'état de grâce. Il est désirable dès le commencement des oeuvres jubilaires, pour en augmenter la valeur impétraire et méritoire. Il est du moins nécessaire au moment où s'accomplit la dernière oeuvre, moment où l'indulgence est gagnée. "La peine, dit saint Thomas, n'est remise qu'après la culpé".

Ici se pose une question. Pour gagner *plénièrement* l'indulgence plénière du jubilé, l'état de grâce suffit-il?

Il suffit pour obtenir la rémission totale de la peine due à tous les péchés *mortels* commis, maintenant pardonnés.

Reste le cas des péchés *véniels*. La peine qui y est attachée ne peut-être remise qu'autant qu'ils sont pardonnés; c'est la loi formulée plus haut par saint Thomas. L'important est donc de se les faire pardonner. Comment? Les moyens ne manquent pas.

1. — D'abord les sacramentaux ont cet effet: tels le signe de la croix, l'usage de l'eau bénite, l'oraison dominicale, la bénédiction du prêtre à la messe, etc.

2. — La contrition parfaite; la contrition imparfaite ou attrition, même en dehors du sacrement de Pénitence, suivant une opinion très probable.

3. — Le sacrement de Pénitence avec une contrition ou une attrition qui s'étende à tout péché véniel accusé, — se rappelant que tout péché oublié est un péché pardonné, véniel ou mortel.

L'affection à un péché véniel dans l'acte de la confession ou en dehors, empêcherait naturellement son pardon et par conséquent la plénitude de l'indulgence.

4. — Le saint sacrifice de la messe. "Jésus-Christ, dit Suarez, a institué le saint sacrifice de la messe et lui a approprié les mérites de sa mort, afin qu'en vertu de ces mérites nos péchés quotidiens nous soient pardonnés". Osorius dit aussi: "Par la vertu du saint sacrifice, les péchés véniels sont effacés et la dette en est acquittée."

5. — Enfin le sacrement de l'Eucharistie dans la sainte communion. Le Concile de Trente nous la présente comme "une antidote qui nous délivre de nos fautes quotidiennes". Plusieurs théologiens vont jusqu'à dire que la sainte communion produit cet effet non seulement médiatement par l'acte de charité que le sacrement excite dans l'âme, mais aussi immédiatement, par lui-même, par l'infusion de la grâce qui nourrit l'âme et répare les dommages causés par le péché véniel.

D'où il suit qu'il est bon de terminer le jubilé par la sainte communion, puisqu'elle enlève les derniers obstacles, assure définitivement la parfaite préparation de l'âme à la grâce entière du jubilé.

Le jubilé dure l'année entière, du 1er janvier au 31 décembre. L'indulgence peut se gagner deux fois: une fois pour soi-même ou les âmes du purgatoire, une autre fois pour les âmes seulement.

Le fruit du jubilé, si beau, si précieux, ce n'est pas tout de le cueillir. Il faut le conserver. Il faut, si on me permet cette expression, conserver l'*innocence baptismale du jubilé*, avec ses prérogatives. Car on pourrait retomber dans l'esclavage du péché mortel, on pourrait recommencer à accumuler les dettes, on pourrait même remettre en péril le merveilleux héritage du ciel.

Que faire? Déposer dans l'âme un principe qui garde dans sa vigueur première les résolutions de la volonté.

On saupoudre de sel les viandes que l'on veut conserver; cet élément est un principe de cohésion qui garde les chairs dans leur fraîcheur et leur intégrité. Ce rôle, dans la vie spirituelle, est tenu par la vertu de force. Le sacrement de Confirmation, sacrement de force, *Sacramentum ad robur*, dit saint Thomas, l'a déposée dans l'âme. Le jubilé doit être pour nous une seconde Confirmation, comme il est un second Baptême.

Le jubilé, en effet, renferme précisément en lui-même cette puissance de communiquer aux âmes, qui n'y mettent pas d'obstacle, la vertu de force. C'est l'Esprit-Saint, porté au commen-

cement sur les eaux de la création, qui vivifie encore le monde, qui vivifie la sainte Eglise de Jésus-Christ, qui vient se reposer sur le coeur de chaque fidèle et le remplit de force.

Les conversions du jubilé sont les meilleures. Pourquoi? Parce qu'elles sont les plus totales et les plus durables. Les plus totales: les âmes sont retournées absolument, intégralement. Les plus durables: les âmes se fixent définitivement dans le bien. Il faut entendre le bienheureux cardinal Bellarmin dire merveilles du jubilé de 1600; le cardinal Wiseman non moins émerveillé de celui de 1825. Le cardinal Pie appelait ce jubilé "une assurance contre de nouveaux désastres, une garantie contre de nouvelles catastrophes".

Où puiserons-nous surtout pour conserver en nous cet esprit de force? Dans l'audition fréquente, quotidienne de la sainte messe; dans la fréquentation des sacrements, chaque mois, chaque semaine, chaque jour s'il se peut; dans la fidélité aux missions paroissiales; dans le recours annuel à la retraite fermée, — l'oeuvre des oeuvres pour la persévérance — avec son complément si apprécié de la récollection mensuelle.

Que la conclusion finale soit donc celle-ci: nous disposer à recevoir dignement la grâce du jubilé, ne rien négliger pour faire de l'indulgence jubilaire une indulgence absolument plénière, pour faire de cette faveur insigne comme la fusion des deux sacrements de Baptême et de Confirmation. Oui, nous la garderons chèrement en nos coeurs cette grâce; nous en ferons une date mémorable dans notre vie spirituelle; nous en ferons le point de départ d'une vie nouvelle, vie de foi pratique, de moeurs pures, de tenue irréprochable au sein de la famille et au dehors, vie de justice et de charité à l'égard du prochain, vie enfin d'observation généreuse de tous les commandements de Dieu et de l'Eglise.

La Vie nouvelle.

Edouard LECOMPTE, S. J.



—S. E. le cardinal Bonzano, ancien délégué apostolique aux Etats-Unis, a été nommé légat du Pape au prochain Congrès eucharistique de Chicago.

—Faites de bonnes lois si vous pouvez, mais surtout, mais avant tout, faites une bonne éducation, faites-nous des hommes... Ne nous faites pas des *écoles neutres*, car ce sont des *écoles nulles*. A la doctrine anarchique "ni Dieu ni maître", opposez la doctrine humaine: "Dieu, patrie, liberté".—*Jules Simon.*

LE CONGRES DE CHICAGO ET LE MIRACLE DE L'HOSTIE

Au mois de juin prochain, plusieurs millions de catholiques venus de toutes les parties du monde et parlant toutes les langues, se trouveront réunis dans la ville de Chicago, pour rendre un solennel hommage à Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le sacrement de son autel. Ils y tiendront un Congrès Eucharistique dont la splendeur dépassera tout ce qui s'est fait jusqu'ici, et où l'Eglise, représentée par de nombreux évêques, déploiera toute la pompe de sa liturgie. La race franco-américaine et franco-canadienne qui a une dévotion si ardente à l'Eucharistie y sera largement représentée.

Si on avait annoncé ce Congrès il y a cent ans, cette prédiction eût fait sourire certains philosophes qui croyaient le Christianisme sur son déclin. Il y a là, en effet, pour l'Eglise, un phénomène de vitalité qui semble défier toutes les lois de l'histoire et de la psychologie. Il y a là un miracle d'ordre moral qui ne peut s'expliquer que par la toute-puissance de l'hostie.

Dans un siècle voué au culte de la matière et de la richesse, comment expliquer ce mouvement immense dont le mobile n'a rien de matériel et où la richesse elle-même n'est que l'instrument docile d'une idée spirituelle? Ce qui soulève ces multitudes, ce qui leur fait traverser les mers et les continents, ce n'est ni l'appât d'une mine d'or ou d'un gisement de pétrole, ni la fièvre des affaires, ni la passion politique, c'est une pensée mystique, une pensée qui n'est pas du temps mais de l'éternité, c'est un amour et un amour divin. Comment expliquer ce triomphe de l'invisible sur le visible, de l'impondérable sur la matière? C'est le miracle de l'hostie, car l'hostie contient le Dieu qui a créé les soleils et les mondes et les a soumis aux lois de l'attraction universelle. Il n'est donc pas étonnant qu'elle attire elle-même les multitudes; elle est le soleil des âmes autour duquel gravite l'humanité.

Dans un siècle où une science orgueilleuse croyait avoir étouffé la foi, où des demi-savants se flattaient d'avoir éclipsé les étoiles du ciel par les étoiles de leur demi-savoir, comment expliquer cette prostration des foules et des élites devant le mystère de la foi par excellence, *mysterium fidei*, ce *credo* que les savants eux-mêmes chantent avec l'enthousiasme des croisés du moyen-âge? C'est le miracle de l'hostie, car elle contient Celui qui a dit: Je suis la vérité et la vie! Je suis la lumière du monde!

Celui qui accorde dans une harmonie parfaite les mystères de la foi et les mystères de la nature.

Dans un siècle où sévit l'égoïsme, où l'humanité est si divisée, où des haines fratricides couvent au fond de tant d'âmes et menacent le monde de guerres et de catastrophes redoutables, comment expliquer cette force qui rapproche autour de l'autel dans la communion d'un même amour et d'un même idéal des nations hier encore ennemies? N'est-ce pas le miracle de l'hostie, l'oeuvre de cette vertu unitive qui faisait des premiers chrétiens un seul corps, *unum corpus*, selon le mot de saint Paul, un seul coeur et une seule âme, *cor unum et anima una*, selon les Actes des Apôtres?

Dans un siècle où l'hérésie avait nié la présence réelle et faussé la doctrine divine sur l'Eucharistie, comment expliquer ce triomphe de l'Eucharistie? C'est encore le miracle et la victoire de l'hostie. Le vent de la liberté, soufflant sur les grands lacs de l'Amérique, a emporté les négations de l'hérésie et de la libre-pensée et, là où éclataient jadis les impiétés de Luther et de Calvin, voici que retentit en l'honneur de l'hostie un alleluia eucharistique plus sonore et plus formidable que le tonnerre des chutes Niagara.

Dans un siècle où toute autorité humaine et divine est battue en brèche, où les peuples révoltés frémissent contre le Christ et s'écrient: "Nous ne voulons pas qu'il règne sur nous", comment expliquer ce magnifique hommage rendu à la royauté du Sauveur, ce cri d'amour que les multitudes, faisant écho à la prière du Pape, font monter vers Jésus: *Esto Rex*, soyez notre Roi?

C'est le miracle de l'hostie. L'Eucharistie, en effet, fait briller d'un nouvel éclat les titres de Notre-Seigneur à la royauté! C'est par la Rédemption qu'il a conquis ses droits sur le monde; or, l'Eucharistie est le prolongement du sacrifice rédempteur à travers les siècles. C'est sur l'amour qu'il a fondé sa royauté; or, l'Eucharistie est le sacrement de l'amour. C'est donc à la Sainte Hostie que nous devons rendre l'hommage royal. L'autel est le trône où Jésus accueille nos adorations. L'Eglise est sa cour. L'ostensoir est le diadème qui illumine son front. Les processions du Saint Sacrement qui se déroulent à travers les campagnes ou les rues des cités sont le cortège du divin triomphateur. Il s'avance au milieu des foules non comme l'imperator romain qui montait au Capitole, suivi de prisonniers et d'esclaves chargés de fer, mais en roi de mansuétude, comme au jour où la foule de Jérusalem lui criait hosanna et jetait des rameaux et des palmes sur son passage.

Roi d'amour, roi pacifique, il nous apporte la réconciliation

et la paix. A Jérusalem, le peuple lui offrait des rameaux d'olivier; dans ses Congrès eucharistiques c'est lui qui tient en main le rameau béni. La ville de Chicago, acclamant le roi de la paix, sera pendant quelques jours la Société des nations, d'où la justice et la charité rayonneront sur le monde! Si vous ne pouvez y aller effectivement, vous unirez de loin vos prières à ses prières et vous participerez au miracle de l'hostie pour le bonheur des nations et le salut des âmes.

S. COUBE.

✠

A PROPOS DE DEUX INDULGENCES

L'Ami du clergé, dans son numéro du 11 mars, donne les renseignements suivants sur deux indulgences *toties quoties*: celles du Rosaire et du Mont-Carmel:

Pour les fidèles vivant dans le monde: 1. *Indulgence du jour du S. Rosaire*. Les fidèles doivent visiter une église où la confrérie est établie. Nous ne connaissons pas de rescrit pontifical autorisant la substitution de l'église paroissiale. 2. *Indulgence du 16 juillet, du Mont-Carmel*. Les fidèles doivent visiter une église de l'Ordre des Carmes, s'il y en a dans le lieu; s'il n'y en a pas, une église où est établie la confrérie; s'il n'y en a pas, ou s'ils en sont éloignées de plus d'un mille, il suffit qu'ils visitent l'église paroissiale.

Pour les communautés religieuses: 1. Nous ne connaissons pas de privilège général permettant aux membres des communautés de visiter leur église ou chapelle particulière, lorsque la visite d'une église *déterminée* est prescrite. Le droit commun n'accorde pas cette faculté (cf. can. 929). 2. Le Pape Benoît XV, par un rescrit du 6 juillet 1920, a autorisé toutes les religieuses, de quelque religion qu'elles fassent partie, à gagner l'indulgence *toties quoties* de la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel, du 16 juillet, en visitant leur propre église ou chapelle.

✠

FEU LE R. P. CHRISTOPHE TISSIER, O. M. I.

Le R. P. Christophe Tissier, O. M. I., l'un des rares survivants de l'époque héroïque des missions de l'Ouest, vient de mourir à Edmonton à l'âge de 87 ans.

Originaire du diocèse de Nancy où il naquit en 1839 et ordonné prêtre en 1864, le regretté défunt fut immédiatement après son ordination envoyé dans les rudes missions de l'Alberta centrale qu'il ne quitta jamais.

R. I. P.

NOCES D'ARGENT SACERDOTALES DE M. L'ABBE D.-M. BEAUREGARD *CURE DE SAINT-CHARLES*

Le 21 avril les paroissiens de Saint-Charles ont célébré les noces d'argent sacerdotales de leur digne et vénéré curé, M. l'abbé Delphis-Michel Beauregard. Ces vingt-cinq années de sacerdoce ont été bien remplies. Originaire du diocèse de Saint-Hyacinthe, le jubilaire fut ordonné prêtre à Lorette le 21 avril 1901 par S. G. Mgr Langevin, O. M. I.

Vicaire pendant un mois à la cathédrale de Saint-Boniface, il fut ensuite envoyé à Makinak pour s'occuper d'un orphelinat récemment fondé et prendre soin des missions environnantes. Il y passa trois années. Il y établit les missions de Dauphin, de Grandview et de Swan River, et bâtit une chapelle à Makinak en 1902 et une autre à Oaknook en 1903.

De Makinak il passa à Grande-Clairière en 1904 et sut se concilier l'estime et l'affection de la colonie française et belge. Il y reconstruisit l'église qu'un cyclone avait détruite. Il rebâtit aussi le couvent primitif des Soeurs de Notre-Dame des Missions qu'un incendie a consumé ces dernières années. Pendant les six années qu'il demeura dans cette paroisse il continua à rayonner dans de nombreuses missions environnantes.

En 1910 il fut appelé à Sainte-Rose du Lac, paroisse importante, qu'il dirigea avec succès pendant onze ans et dont il rebâtit l'église. Depuis 1921 il est curé de Saint-Charles, où la population l'aime et le vénère. La confiance de son archevêque l'a appelé à faire partie du conseil diocésain.

SÉANCE AU COUVENT

Le 20 avril, dans la soirée, il y eut au couvent, dirigé par les Missionnaires Oblates du Sacré Coeur et de Marie Immaculée, une séance dramatique et musicale en l'honneur du jubilaire, à laquelle assistèrent de nombreux membres du clergé et de nombreux paroissiens. Les élèves rendirent avec succès deux drames, l'un en anglais et l'autre en français, entremêlés d'entr'actes variés. Les compliments et les voeux de fête furent exprimés d'une manière délicate et heureuse, empruntant le langage de fleurs apportées du ciel par des anges. Ces fleurs portaient attachées à leurs tiges vingt-cinq pièces d'argent symboliques.

Monsieur le curé remercia les élèves de son cher couvent et leurs maîtresses, les félicita de leur succès et leur accorda un grand congé pour le lendemain.

MESSE SOLENNELLE

Le 21 avril, jour anniversaire de l'ordination et fête patronale de saint Joseph, le jubilaire célébra, à dix heures, une messe solennelle, assisté de M. l'abbé J.-V. Fyfe, curé de Saint-François-Xavier, comme diacre, et de M. l'abbé L. Nadeau, curé de Cantal, Sask., comme sous-diacre. M. l'abbé C.-E. Lynch, chancelier de l'archevêché de Winnipeg, agissait comme maître des cérémonies.

Mgr A.-A. Cherrier, P. A. et vicaire général de Winnipeg, et Mgr G. Cloutier, P. A. et vicaire général de Saint-Boniface — tous deux administrateurs de leur diocèse respectif en l'absence des deux archevêques — occupaient des prie-Dieu dans le sanctuaire. On remarquait encore Mgr W.-L. Jubinville, P. D., curé de la cathédrale de Saint-Boniface, et une trentaine de prêtres des diocèses de Winnipeg, de Saint-Boniface et de Régina. De ce dernier diocèse étaient venus, avec M. l'abbé L. Nadeau, M. l'abbé A. Ferland, curé de Saint-Antoine, et M. l'abbé J. Bois, curé de Saint-Maurice.

Après l'évangile le R. P. Henri Bourque, S. J., du collège de Saint-Boniface, prononça un éloquent sermon de circonstance. Il prit pour texte ces paroles du saint Évangile: "Il est le serviteur fidèle et prudent que le Seigneur a établi sur sa famille pour lui distribuer la mesure de froment". (Matth. XXIV, 45.) Il appliqua d'abord ces paroles à saint Joseph, dont on faisait la fête, et ensuite à l'heureux jubilaire, dont il fit un éloge délicat.

Le chœur de l'église de Saint-Charles fit les frais du chant qui fut remarqué de tous.

À l'issue de la messe, M. Louis Lafèche s'approcha du sanctuaire et lut au héros du jour une magnifique adresse, empreinte des plus beaux sentiments d'estime, d'admiration, d'affection et de reconnaissance.

Dans sa réponse, le jubilaire remercia ses paroissiens de leurs bons sentiments, particulièrement de celui de la reconnaissance qu'il appréciait spécialement. Il leur demanda le secours de leurs prières et les exhorta à continuer à travailler à la gloire de Dieu, au perfectionnement de leurs âmes et au bien de la paroisse.

Après cette réponse, le *Te Deum*, entonné par le célébrant, fut enlevé avec brio par M. Raphaël Pinvidic auquel répondirent avec enthousiasme prêtres et fidèles.

LE BANQUET

À midi de joyeuses agapes réunirent les membres du clergé et un bon nombre de paroissiens dans la salle du soubassement de l'église. Vers la fin le jubilaire proposa successivement les santés du Pape, du diocèse de Saint-Boniface — auquel il avait

appartenu plus longtemps qu'à celui de Winnipeg — et du Roi. Mgr Cherrier répondit à la première santé et Mgr Cloutier à la deuxième. Tous deux ajoutèrent leur témoignage autorisé aux éloges décernés au digne jubilaire, lui exprimèrent les vœux des archevêques des deux diocèses et y joignirent les leurs.

Une jolie bourse, don des paroissiens, fut ensuite présentée au cher curé par M. A. Soulier. Cette fête fera époque dans les annales de Saint-Charles. Elle honore à la fois le pasteur et les ouailles.



DEUX NOUVELLES PROVINCES OBLATES

D'après deux rescrits en date du 8 mars dernier, la Sacrée Congrégation des Religieux a autorisé la création de deux nouvelles provinces de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée au Canada.

La première, connue sous le nom de Saint-Pierre de New Westminster, comprend les maisons, districts, résidences et oeuvres de la Colombie Britannique. Cette province est destinée à grouper toutes les maisons et oeuvres de langue anglaise déjà existantes et à créer au Canada. Le provincial en est le R. P. John Welch. Ses conseillers sont les RR. PP. William O'Boyle, Victor Rohr, Ambroise Madden et Henri Thyer. L'économe provincial est le R. P. Julien Bédard.

La deuxième, connue sous le nom de Sainte-Marie de Régina, groupe les oeuvres de langue allemande et polonaise existantes et à créer au Canada. Le provincial en est le R. P. Bernard Ueberberg. Ses conseillers sont les RR. PP. Paul Hilland, Philippe Funke, Jules Kohler et Léon Nandzik. L'économe provincial en est le R. P. Henri Boening.

Le décret de la Maison Générale reconnaît comme provinces de langue française les deux provinces du Manitoba et de l'Alberta-Saskatchewan.



FEU M. L'ABBE JAMES DUFFY

Le 21 avril est décédé à Winnipeg M. l'abbé James Duffy, aumônier du Bon-Pasteur de Kildonan, après une maladie d'environ dix jours. Il a succombé à une pneumonie. Fortifié par les sacrements de l'Eglise et parfaitement résigné à la volonté divine, il a fait une mort paisible et édifiante, digne couronnement d'une longue vie et d'un ministère sacerdotal de vingt-sept ans.

Né en Irlande, à Sagura, comté de Sligo, au cours de la ter-

rible famine de 1847, le 24 juillet, le futur prêtre fut contraint de laisser l'école de bonne heure pour aider ses parents à faire vivre la famille. Il travailla pendant plusieurs années en Angleterre et pendant de courtes périodes en France, en Belgique et en Espagne. En 1887 il vint à Philadelphie, où il demeura dix ans, travaillant à des besognes diverses et consacrant à l'étude les loisirs qu'il pouvait se procurer. Il ne perdit jamais de vue le dessein qu'il avait formé de devenir prêtre. L'occasion lui fut offerte de continuer ses études chez les Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception, à Notre-Dame de Lourdes, en 1897. Le 19 mars 1899 S. G. Mgr Langevin, O. M. I., lui conféra le sacerdoce dans l'église Sainte-Marie de Winnipeg.

Pendant quinze ans il exerça le saint ministère successivement à Manitou, à Winnipegosis, à Letellier, à Dauphin et à Oaknook. En plusieurs de ces endroits, qui étaient très pauvres, il mena une vie de vrai missionnaire, conservant une habituelle gaieté et faisant preuve d'un grand dévouement. En 1914 il abandonna le ministère actif des campagnes pour devenir aumônier du Bon-Pasteur de Kildonan, où il rendit jusqu'à sa mort de précieux services.

Le regretté défunt était doué d'une belle et bonne âme, faite de bonhomie et de simplicité, sans être dépourvue de l'esprit particulier à la race celtique. Sa piété était exemplaire. Elle lui valut sans doute la grâce insigne du sacerdoce à un âge si avancé.

Après un premier service chanté à la chapelle du monastère du Bon-Pasteur le 23 avril, ses funérailles eurent lieu à la cathédrale Sainte-Marie le lendemain, là même où il avait été fait prêtre pour l'éternité il y a vingt-sept ans. Mgr Cherrier chanta le service et la dépouille mortelle fut inhumée au cimetière Sainte-Marie.

R. I. P.



L'ESPRIT D'ENFANCE

—

Si l'enfant qui a reçu le baptême se laisse pénétrer par la vérité aussi aisément que l'eau pure se laisse percer jusqu'au fond par la lumière, c'est une grande pitié que, en avançant en âge, tant de nuées autour de nous s'élèvent de la terre, qui troublent le simple bon sens.... Il faut redevenir comme des enfants dont l'esprit n'a pas été obscurci et, pour cela, il faut en demander la grâce à Dieu.

Francis Jammes.

L'ÂME DE L'ÉCOLE

Le R. P. A.-F. Auclair, O. M. I., visiteur des écoles du diocèse de Régina, qui a suivi les séances de la Convention des instituteurs de langue française du Manitoba, a bien voulu communiquer aux lecteurs de "La Liberté" ses impressions dans l'article suivant.

Je viens d'assister à la Convention des instituteurs et institutrices de langue française du Manitoba, tenue à Saint-Boniface les 6, 7 et 8 avril, ainsi qu'à la fête annuelle de la *Ligue des Institutrices catholiques de l'Ouest*, célébrée à la même occasion dans la paroisse canadienne-française du Sacré-Coeur à Winnipeg.

Peut-être serait-il agréable aux lecteurs de la *Liberté* de connaître les impressions d'un compatriote de la Saskatchewan qui a suivi avec intérêt les différentes séances de cette convention qui se tenait en marge de la convention générale des instituteurs du Manitoba?

Tout d'abord, le fait même de cette convention séparée est significatif. Il marque chez l'*Association d'Éducation* et chez l'*Association des Instituteurs de Langue française* un sens pratique d'organisation. Dans une province où le français et la religion sont officiellement bannis de l'école, il est clair que la convention générale des instituteurs, quelle que soit par ailleurs l'importance des sujets traités, ne pouvait répondre pleinement au besoin du personnel enseignant catholique et français de cette province, puisque sont éliminés du programme scolaire les deux sujets qui l'intéressent le plus: la religion et le français. La convention séparée pourvoit à cette lacune, tout en saisissant cette occasion favorable de réunir son personnel au moins une fois chaque année, habituellement dans la semaine de Pâques, je crois.

Là se rencontrent, dans une belle et touchante fraternité, les religieuses des différents couvents de la province, les instituteurs et les institutrices laïques des centres franco-canadiens, les personnalités les plus marquantes qui s'intéressent à l'éducation.

Divers orateurs traitent des sujets importants en des conférences très intéressantes, suivies de discussion générale. Un cours de pédagogie donné par M. l'abbé Sabourin, le distingué Visiteur des Écoles du Manitoba, signale et réfute quelques-unes des erreurs qui s'infiltrèrent dans l'enseignement de l'École Normale et qui se glissent dans les manuels scolaires. M. l'abbé Sabourin, qui est un éducateur émérite et un patriote apôtre, est en même temps un profond penseur, un maître en philosophie et en théologie. Il a fait, cette année, le procès de la doctrine de l'Evo-

lution mitigée ou absolue, erreur extrêmement pernicieuse et très à la mode dans les universités neutres, erreur qui se répand jusque dans l'enseignement primaire officiel du Manitoba. Dans une thèse solide et complète, il a démontré avec une lumineuse évidence la fausseté scientifique et philosophique de ce système.

* * *

J'ai été particulièrement frappé du nombre imposant des assistants à toutes les séances de la convention, de la valeur des travaux présentés, de la cordialité et de la portée pratique des discussions, du profond esprit religieux et patriotique qui anime toutes les délibérations.

Ce n'est plus cette atmosphère lourde de matérialisme des conventions anglo-protestantes où filtrent à peine quelques minces rayons de vérité à travers le brouillard de théories nuageuses et délétères. C'est la pure et chaude clarté de la lumière catholique et de la pensée française.

On sent bien qu'il y a là une force puissante que rien ne saura abattre, ni les difficultés inhérentes à la tâche, ni la persécution ouverte ou voilée.

C'est l'âme catholique et française dans toute la beauté de sa force et de sa vaillance qui se manifeste en ce personnel enseignant. Faudra-t-il que le dévouement obscur de tous les jours monte jusqu'à l'héroïsme, ce personnel ne sera pas inférieur à la tâche.

De l'héroïsme il en a fallu pour établir, accepter et maintenir en marge d'une loi odieuse et injuste un programme efficace d'enseignement catholique et français dans toutes les petites écoles du Manitoba. Cet exemple de méthodique organisation, de tenace résistance en face de la persécution est trop peu connu. Nous sommes heureux du moins de saisir cette occasion de rendre hommage à la vaillance du groupe manitobain, de ses chefs, de son personnel enseignant.

Cet exemple de fierté continue les traditions de la race et s'ajoute au trésor de mérites et de vertus qui fondent notre histoire et sont la raison même de notre survie.

Cet exemple a fini par s'imposer au respect, à l'admiration même de ceux qui d'abord voulaient nous réduire par la force, nous écraser sous le poids du nombre. On le voit bien aujourd'hui dans le revirement de l'opinion publique anglo-protestante en notre faveur qui s'accroît de plus en plus en ces derniers temps, surtout chez l'élite intellectuelle, un peu partout, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, dans l'Ontario, dans les Provinces Maritimes.

Au cours de la convention, les instituteurs ont eu le plaisir d'écouter une magnifique conférence sur la culture de la fierté nationale à l'école. On y a fait ressortir les moyens les plus propres à développer chez l'enfant une noble fierté.

L'étude de l'histoire religieuse doit nous rendre fiers d'appartenir à l'Eglise catholique. Ne jamais rougir de notre foi, la défendre et la proclamer avec courage à l'exemple des martyrs et des confesseurs: voilà ce qu'elle nous enseigne. L'étude de l'histoire du Canada doit de même nous rendre fiers d'applaudir à la race française; elle doit nous apprendre à ne jamais renier nos titres de noblesse, à ne jamais fléchir dans la lutte.

On pourrait ajouter que l'histoire actuelle de la lutte de notre peuple pour sa survivance ne le cède point en beauté sur l'époque du passé. Pour ne parler que du groupe manitobain, n'est-ce pas un exemple vivant de noble et chrétienne fierté, ce personnel enseignant de l'école primaire qui n'a rien abdiqué, ce groupe franco-canadien qui résiste à l'orage, qui se maintient fidèle avec la calme détermination de tenir jusqu'au bout, jusqu'au triomphe complet de la justice et de la liberté?

La lutte sera encore longue peut-être, mais elle trouvera toujours les courages à la hauteur de la tâche.

Ce qui nous rassure encore davantage sur le maintien des nécessaires énergies, c'est cette belle oeuvre de la *Ligue des Institutrices catholiques* qui, née d'hier en terre manitobaine, s'étend déjà à tout l'Ouest canadien en attendant d'embrasser bientôt, nous l'espérons, tout le Canada. La profonde pensée surnaturelle qui a inspiré la fondation de cette oeuvre et préside à son développement, le noble idéal de dévouement chrétien qu'elle cultive chez l'institutrice et le programme de solide formation religieuse et nationale qu'elle met en oeuvre, l'union qu'elle établit entre les membres du personnel enseignant religieux et laïque, sont autant de gages assurés que nous sommes en présence d'une oeuvre de salut qui vient à son heure, oeuvre de Dieu et appelée à faire un grand bien.

C'était un spectacle profondément impressionnant, l'autre jour, de voir toutes ces institutrices s'approcher de la sainte table, malgré l'heure tardive, à cette messe solennelle célébrée pour elles à l'église du Sacré-Coeur de Winnipeg. Spectacle impressionnant aussi celui de leur consécration à la sainte Vierge.

L'institutrice est l'âme de l'école comme la mère de famille est l'âme de la maison.

C'est la beauté de cette âme catholique et française qui se reflète dans la belle adresse de la présidente de la Ligue, et qui exprime très justement les sentiments de tout le corps enseignant

du Manitoba. C'est cette âme catholique et française que nous avons senti vibrer durant ces belles journées de la convention.

Instituteurs et institutrices de l'Ouest, c'est vous qui êtes l'âme de l'école, et par vous survivra l'idéal de notre race, l'idéal catholique et français.

A.-F. AUCLAIR, O. M. I.,

Visiteur des Ecoles du diocèse de Régina.



BIBLIOGRAPHIE

The Human Soul and its relations with other spirits, par le R. P. Anscar Vonier, O. S. B. — Ce livre, publié à Londres par B. Herder, en est à sa troisième édition. C'est un cours de théologie catholique comprenant l'ensemble de la doctrine écrit dans un style clair et pratique. Le théologien et le fidèle le liront avec plaisir. Il s'inspire de la doctrine de saint Thomas. On peut se la procurer à la maison américaine de B. Herder, 17, South Broadway, St. Louis, Mo.

Treasury of Indulgences, par M. l'abbé M. P. Donelan. — Seconde édition revue par le R. P. Nicolas Ryan, S. J., avec l'imprimatur de l'évêque de Menevia et de l'archevêque de Fribourg. Edité par B. Herder. Ce simple petit livre, combinant la doctrine et la pratique, s'efforce de mettre les trésors des indulgences à la portée de tous. Il explique la nature et la signification des indulgences, les conditions pour les gagner et donne une centaine de prières enrichies d'indulgences. Petit format très commode.

Le Conseil national d'Education. — Une brochure de M. Magnan. M. C.-J. Magnan a publié en brochure, à l'occasion du congrès du *Conseil national d'Education* tenu à Montréal le mois dernier, les articles qu'il consacre, en 1922 et 1923, à exposer l'origine et le but du *Conseil national d'Education*. M. Magnan montre comment les représentants de la province de Québec se sont toujours opposés à toute idée de centralisation pour la direction de l'enseignement public. Cette brochure, très importante, est en vente aux bureaux de *l'Action Paroissiale*, 4260, rue de Bordeaux, Montréal. Prix: 25 sous l'exemplaire; \$15 le cent.

Le Scoutisme français. — Dans un remarquable article publié dans *l'Action Française*, le R. P. Dugré, S. J., a étudié le scoutisme, tel qu'il est pratiqué surtout en France dans les milieux catholiques et s'est demandé s'il ne pourrait être utilisé pour la formation de notre jeunesse. Cet article a éveillé un vif

intérêt et suscité déjà différents commentaires. C'est pour aider à mieux connaître cette importante question que l'Oeuvre des Tracts vient de publier une brochure sur le Scoutisme français. Elle contient des rapports intéressants faits par deux aumôniers de scouts catholiques — un dominicain et un jésuite — sur les résultats moraux qu'ils ont obtenus en France avec leurs jeunes gens. 10 sous l'exemplaire, à l'Action paroissiale, 4260, rue de Bordeaux, Montréal.



DING! DANG! DONG!

—S. S. Pie XI a adressé une lettre au cardinal Pompili, vicaire de Rome lui demandant d'ordonner des prières publiques dans la Ville Eternelle pour obtenir la cessation rapide des persécutions religieuses au Mexique. Le Pape ajoute qu'il espère que les fidèles de l'univers voudront bien imiter les Romains et prier à la même intention.

—Les Soeurs de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe ont accepté d'aller fonder une nouvelle mission sauvage dans le vicariat apostolique du Keewatin à Sturgeon Landing. Elles en ont déjà une dans le diocèse de Winnipeg à Marius et une autre dans celui de Régina à Marieval. Dans le diocèse de Saint-Boniface elles dirigent le couvent de Lorette.



R. I. P.

—Mgr Majorique Bolduc, P. D., décédé à Rimouski.

—M. le chanoine Joseph-Edmond Duprat, décédé à Mascouche.

—Rde Soeur Marguerite Gratton, des Soeurs Grises de Montréal, décédée à Montréal.

—Rde Soeur Céлина Allard, des Soeurs Grises de Montréal, décédée à Montréal.

—Rde Soeur Esther, née Esther Goyer, auxiliaire, des Soeurs Grises de Montréal, décédée à Saint-Boniface.

—Mme Louis-Anaclet Roy, née Joséphine Cloutier, soeur de Mgr Gabriel Cloutier, curé de Saint-Norbert, décédée à Saint-Vallier, Qué.

—Mme Octavie Laliberté, épouse de feu Godefroy Lizotte, mère de M. l'abbé Joseph-Oscar Lizotte, curé de Keewatin, décédée à Kenora, Ont.

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

LE CANADA FRANCAIS

Fusion de la Nouvelle-France et du Parler Français. Couronné par l'Académie française

REVUE DE L'UNIVERSITE LAVAL

DIRECTEUR : M. L'ABBE ARTHUR ROBERT

UN AN : \$3.00; LE NUMERO : 35 SOUS

ADRESSE : CASIER, 218, UNIVERSITE LAVAL. QUEBEC

DEMANDEZ



Ma liste de prix des peaux crues fourrures, faites sur commande, réparées, nettoyées, etc., à des prix modérés. Satisfaction garantie.

Antonio Lanthier

Télé.: N1461 207, rue Horace

ST-BONIFACE

Maison-Chapelle

SAINT-BONIFACE, MAN.

MAISON MERE ET NOVICIAT DES MISSIONNAIRES
OBLATES DU SACRE-COEUR ET DE
MARIE-IMMACULEE

(fondée en 1904)

JARDIN DE L'ENFANCE "LANGEVIN"

Pour garçons de 5 à 12 ans.

L'Enseignement des deux langues est organisé de manière
à préparer les élèves pour leur entrée au Collège.



Confection de soutanes, d'hosties et de cierges. Objets de
piété: Chapelets, scapulaires, etc.



— RELIURE —

Liste des prix envoyée sur demande

The Winnipeg Trustee Company of Canada

W. H. Cross	- - - - -	Président
H. Chevrier	- - - - -	Vice-Président
M. J. A. M. de la Giclais	- - - - -	Directeur-Gérant

Il est prouvé qu'au moins neuf sur dix des millionnaires qui meurent confient leurs affaires à une Compagnie de Trust et font leur testament en faveur de la dite Compagnie.

La raison est qu'ils veulent que leurs affaires soient administrées avec soin et aussi que leurs volontés soient respectées, ce qui souvent n'a pas lieu du tout quand ce sont les bénéficiaires qui sont en même temps exécuteurs.

En achetant chez nous

vous obtenez: marchandise de première qualité, prix très modique, service parfait, en un mot la satisfaction la plus entière. En outre, vous encouragez une maison de commerce locale, qui depuis son établissement a fait le plus possible pour servir les intérêts de la population de notre ville et pour propager autant que possible la langue française, par ses annonces continues et par l'emploi du français principalement dans le magasin.

La Maison Blanche

Magasin à Rayons

SAINT-BONIFACE, MAN.

Téléphone : N 1183

11-35 Ave Provencher

Terres a vendre

LES TERRES du Manitoba sont reconnues aujourd'hui parmi les plus fertiles de tout l'Ouest Canadien. Non seulement ces terres sont pratiquement inépuisables, mais le climat du Manitoba est tel que le manque total de récolte y est inconnu. Le Manitoba n'est pas soumis comme d'autres provinces de l'Ouest à ces périodes de sécheresse qui souvent rendent les efforts et le savoir-faire des cultivateurs absolument inutiles.

IL Y A aujourd'hui dans toutes les paroisses canadiennes-françaises du Manitoba un assez grand nombre de terres à vendre. Ces terres ont appartenu pour la plupart à des Anglais qui ont émigré dans les villes.

ON TROUVE généralement dans chacune de nos paroisses du Manitoba, église, couvent et écoles françaises. Le nouveau colon canadien-français ne se trouve donc pas en pays étranger lorsqu'il vient au Manitoba. Il rencontre au contraire de ses gens et il peut donner à ses enfants une éducation catholique et française.

LA LISTE suivante donnera une idée du choix des terres à vendre:

St-Laurent, Man.	Aubigny, Man.
St-Georges de ChYteau- guay, Man.	Bruxelles, Man.
St-Jean-Baptiste, Man.	Fannystelle, Man.
St-Léon, Man.	Haywood, Man.
St-Lupicin, (Altamont), Man.	Isle des Chênes, Man.
St-Malo, Man.	La Broquerie, Man.
St-Norbert, Man.	Lac du Bonnet, Man.
Somerset, Man.	La Salle, Man.
Starbuck, Man.	Letellier, Man.
Swan Lake, Man.	Lorette, Man.
Thibaultville, Man.	Mariapolis, Man.
Woodridge, Man.	Morris, Man.
Abbéville, Man.	N.-D. de Lourdes, Man.
Camperville, Man.	St-Pierre, Man.
De Laval, (Fisher Branch), Man.	Otterburne, Man.
Dunrea, Man.	St-Adolphe, Man.
Elie, Man.	Ste-Agathe, Man.
Grande Clairière, Man.	St-Alphonse, Man.
Inwood, Man.	Ste-Anne des Chênes, Man.
Laurier, Man.	St-Claude, Man.
Makinak, Man.	St-Joseph, Man.
McCreary, Man.	Ste-Geneviève, Man.
N.-D. de Toutes Aides, Man.	St-Charles, Man.
Ste-Amélie, Man.	Ste-Claire, Man.
Ste-Rose du Lac, Man.	Ste-Elizabeth, Man.
	St-Eustache, Man.
	St-François-Xavier, Man
	Duck Mountain, Man.

ADRESSEZ-VOUS pour renseignements aux cures des paroisses ci-haut mentionnées.